

**Procès-verbal de la réunion du  
conseil municipal  
du 04 avril 2023**

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Ayant donné pouvoir : 06  
Votants : 19

L'an deux mil vingt trois  
le quatre avril à dix-neuf heures  
le Conseil Municipal de la Commune de ROUFFIGNAC-SAINT CERNIN DE REILHAC  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTY, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023.

**PRÉSENTS** : Raymond MARTY, Laurent DELTREUIL, Hubert ANGIBAULT, Marie-Thérèse BLONDY, Sylvie ARISTIDE, Michel BOURDEILH, Christian LALOT, Arnaud VILLATE, Aurélie CHARDELIN, Yves Raymond QUEYROI, Michel CAPITAL, Caroline GANGNAT, Quentin MAUZAT.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Juliana CHABRERIE (a donné procuration à Caroline GANGNAT), Nathalie ROUVEYROUX (a donné procuration à Raymond MARTY), Valérie PAGES (a donné procuration à Laurent DELTREUIL), Bruno BRESSAND (a donné procuration à Yves Raymond QUEYROI), Marie-Christine GENTIL (a donné procuration à Marie-Thérèse BLONDY), Sandrine BENAGLIA (a donné procuration à Sylvie ARISTIDE).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Laurent DELTREUIL.

-----

## **Ordre du jour**

*Validation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 mars 2023.*

### **Finances locales**

- Approbation du compte administratif 2022 et affectation de résultats – Budget principal de la commune
- Approbation du compte de gestion 2022 – Budget principal de la commune
- Vote de contributions diverses
- Vote des subventions de fonctionnement aux associations
- Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école
- Vote des taux des taxes directes locales 2023
- Vote du Budget Primitif 2023 – Budget principal de la commune
- Approbation du compte administratif 2022 et affectation de résultats – Service des Eaux
- Approbation du compte de gestion 2022 – Service des Eaux
- Vote du Budget Primitif 2023 – Service des Eaux

### **Bâtiments communaux**

- Proposition mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »
- Réfection des stores de l'épicerie du bourg

### **Communication**

- Proposition de création du site internet « Espace mémoire »

### **Domaine et patrimoine**

- Proposition de location d'un local situé en centre bourg pour exposer des œuvres
- Etude des modalités d'occupation de la Maison de Santé Rurale

### **Ressources Humaines**

- Régisseur placier suppléant

### **ATD 24**

- Approbation des statuts dans le cadre de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

### **Questions Diverses**

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour de la présente réunion.

Monsieur le Maire soumet à validation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

## **Finances locales**

<b><i>DELIBERATION N° 2023-18</i></b>
---------------------------------------

### **Finances**

- **Approbation du compte administratif 2022 – Budget principal commune**

Sous la présidence de Monsieur Hubert ANGIBAUT, 1<sup>er</sup> adjoint, le compte administratif 2022 du budget principal de la commune est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est donné lecture de tous les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif s'établit comme suit :

### **Fonctionnement :**

Excédent	1 096 593,16 €
----------	----------------

### **Investissement :**

Déficit	540 408,95 € (après reprise des Restes à Réaliser)
---------	--

A l'issue de cette présentation, Monsieur Hubert ANGIBAUT soumet le compte administratif à l'approbation des élus.

Conformément à l'usage, le Maire ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 17
- Abstention : 0

Le compte administratif du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023-19**

**Finances**

– **Affectation de résultats exercice 2022 – Budget principal de la commune**

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2022 du budget principal de la commune, en fonctionnement et en investissement, le conseil municipal décide de procéder aux affectations comme suit :

**Fonctionnement**

Résultat reporté (N – 1)	+ 757 538,32 €
Dépenses 2022	- 1 533 669,45 €
Recettes 2022	+ 1 872 724,29 €
<b>Situation nette au 31/12/2022</b>	<b>+ 1 096 593,16 €</b>

**Investissement**

Résultat reporté (N – 1)	-138 371,11 €
Dépenses 2022	-1 021 995,82 €
Recettes 2022	+ 872 773,42 €
<b>Situation nette au 31/12/2022</b>	<b>-287 593,51 €</b>
RAR dépenses	-310 594,64 €
RAR recettes	+57 779,20 €
<b>Solde RAR 2022</b>	<b>-252 815,44 €</b>

**Affectation du résultat de Fonctionnement**

- 1) **Pour couvrir l'Investissement 2022**  
((-287 593,51 €) + (-252 815,44 €)) **-540 408,95 €**
  
- 2) **Pour report de l'excédent en Fonctionnement 2023**  
(1 096 593,16 € - 540 408,95 €) **+ 556 184,21 €**

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 19
- Abstention : 0

L'affectation de résultats du budget principal de la commune est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023-20**

**Finances**

– **Approbation des comptes de gestion 2022, dressés par le Percepteur : Budget principal de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbatons : 19
- Abstention : 0

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023-21**

**Finances**

- **Vote de contributions diverses**

Les diverses contributions communales sont présentées au conseil municipal.

**Contributions diverses**

<b>B.P</b>	<b>Voté au BP. 2022</b>	<b>Proposition BP. 2023</b>
<b><u>Participations Syndicats/ Etablissements publics</u></b>	<b>10 750,00 €</b>	<b>11 210,00 €</b>
- Syndicat Transport Scolaire Montignac (SIVS de Montignac)	6 000,00 €	6 000,00 €
- Transports Scolaires « Le Bugue – Montignac – Thenon »	2 000,00 €	2 300,00 €
- Transports Scolaires Rouffignac / St Félix et Rouffignac / Périgueux (Convention AO2 – Région Nouvelle Aquitaine)	1 500,00 €	1 500,00 €
- Agence Technique Départementale	450,00 €	610,00 €
- RGPD – CCVH (2023)	800,00 €	800,00 €
<b><u>Participations Actions Culturelles</u></b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>
- Ciné-Passion	400,00 €	400,00 €
<b><u>Participations Sportives</u></b>	<b>700,00 €</b>	<b>700,00 €</b>
- B.B.D Boulazac	700,00 €	700,00 €
<b><u>Divers</u></b>	<b>374,00 €</b>	<b>763,00 €</b>
- Association des Maires Ruraux	100,00 €	100,00 €
- ADIL	154,00 €	163,00 €
- Fondation du Patrimoine	120,00 €	200,00 €
- Comités Communaux Feux de Forêts	-	150,00 €
- Centre Départemental de la Mémoire	-	150,00 €
<b>Total</b>	<b>12 224,00 €</b>	<b>13 073,00 €</b>

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 19
- Abstention : 0

L'attribution de contributions diverses est adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION N° 2023-22**

**Finances**

**- Vote des subventions de fonctionnement aux associations**

Les commissions « Animations, Cérémonies, Fêtes, Culture, Sports et Vie Associative » et « Finances/Budgets » se sont réunies le 06 mars 2023 et ont étudié les demandes de subvention de fonctionnement aux associations comme suit :

<b>Subventions Associations 2023</b>		
	<b>Voté au BP. 2022</b>	<b>Proposition BP. 2023</b>
<b>1) Associations à vocation sociale et humanitaire</b>	<b>3 450,00 €</b>	<b>4 215,00 €</b>
- Téléthon	100,00 €	100,00 €
- Donneur de Sang	250,00 €	250,00 €
- Lutte contre le cancer	100,00 €	100,00 €
- Association Ruban Rose (octobre rose)	100,00 €	100,00 €
- St-Vincent de Paul	200,00 €	200,00 €
- ADMR	1 650,00 €	1665,00 €
- Resto du Cœur (bon d'achat alimentaire)	<i>700,00 € sur l'article 60623</i>	<i>700,00 € sur l'article 60623</i>
- Vestiaire de Rouf	300,00 €	300,00 €
- France Alzheimer et maladies apparentées	100,00 €	100,00 €
- Frères d'Armes France	150,00 €	300,00 €
- Mammoutux	500,00 €	500,00 €
- Vie et Fraternité (création)	-	300,00 €
- Rose Périgord (création)	-	300,00 €
<b>2) Associations à vocation culturelle</b>	<b>7 800,00 €</b>	<b>11 550,00 €</b>
- Espérance (Société Musicale et Fanfare)	300,00 €	300,00 €
- Mémoire et Patrimoine	450,00 €	450,00 €
- Più Di Voce	1000,00 €	1200,00 €
- Art et Créations	300,00 €	450,00 €
- Cultures et Traditions Occitanes (dont Couvige 600€)	800,00 €	1 400,00 €
- Les contes du Lébéro (si intervention auprès des enfants du groupe scolaire de Rouffignac)	150,00 €	150,00 €
- Compagnie Oghma (pour manifestation gratuite parvis église)	1 000,00 €	1 200,00 €
- Les Notes Vagabondes	500,00 €	500,00 €
- MNOP Tour (pour manifestation jazz)	2 500,00 €	2 500,00 €
- Aux Arts des Mues	300,00 €	400,00 €
- CATM	50,00 €	150,00 €
- FNACA	50,00 €	150,00 €
- Ziaouley Music	100,00 €	100,00 €
- Brikabrak (nuit unique)	-	2 000,00 €
- La Guinguette Clandestine (création)	-	300,00 €
- La Compagnie Mille Lieues (création)	-	300,00 €
- Sorb'Act	300,00 €	-
<b>3) Associations à vocation ludique et sportive</b>	<b>6 650,00 €</b>	<b>6 750,00 €</b>
- Amicale Laïque	300,00 €	300,00 €
- Club Football ROC	2 000,00 €	2 000,00 €
- Ecole de Foot	2 000,00 €	2 000,00 €
- Tennis Club	300,00 €	300,00 €
- Gymnastique volontaire	950,00 €	500,00 €
- Anciens du Football	150,00 €	150,00 €
- Ping Pong	-	50,00 €
- Boxing club	150,00 €	300,00 €

- Tir à l'arc	500,00 €	300,00 €
- Pétanque	100,00 €	100,00 €
- Espérance Sportive Montignacoise – Section Rugby	150,00 €	150,00 €
- Srada (Yoga)	50,00 €	-
- O'Sorb (création)	-	300,00 €
- Gym et Ruban du Périgord	-	300,00 €
<b>4) Associations à vocation loisirs</b>	<b>2 050,00 €</b>	<b>2 050,00 €</b>
- Société de pêche	200,00 €	200,00 €
- Tapis Vert	150,00 €	150,00 €
- Colombophile	-	-
- Moto Club	200,00 €	200,00 €
- Comité des Fêtes	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>5) Associations à vocations diverses</b>	<b>250,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
- Comités Communaux Feux de Forêts	-	<i>Autre imputation</i>
- Centre Départemental de la Mémoire	150,00 €	<i>Autre imputation</i>
- SOS Chats libres	100,00 €	100,00 €
<b>6) Subventions scolaires et périscolaire</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
- Ecoles (sorties)	2 500,00 €	2 500,00 €
- Sorties Collèges et Lycées	500,00 €	500,00 €
<b>Total</b>	<b>23 200,00 €</b>	<b>27 665,00 €</b>

**Total à inscrire au budget = 27 665,00 €**

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 17 (*les procurations des élus présidents/responsables d'association ne sont pas prises en comptes*)
- Abstention : 0

L'attribution des subventions de fonctionnement aux associations est adoptée à l'unanimité.

*Des précisions sont apportées sur certaines attributions de subventions :*

- *l'association Frères d'Armes France a proposé de faire l'entretien des tombes des anciens combattants qui sont en déshérence. C'est pour cela que la subvention a augmenté ;*
- *la subvention accordée à l'association Cultures et Traditions Occitanes est majorée en raison de l'organisation du « Couvige » en juin 2023 ;*
- *les subventions accordées aux deux associations des Anciens Combattants sont augmentées pour l'accompagnement à l'acquisition de gerbes et de plaques.*
- *une subvention est versée à l'association Brikabrak qui va exceptionnellement organiser une manifestation théâtrale sur la commune ( la « Nuit unique ») cette année. Cette subvention permettra de participer aux frais d'hébergement des artistes sur la commune.*

*Michel CAPITAL demande si une subvention de 300,00 € est versée automatiquement à chaque création d'association.*

*Monsieur le Maire répond par l'affirmative en indiquant que le dossier de l'association créée doit être complet et en règle avant le vote du budget.*



## **DELIBERATION N° 2023-23**

### **Finances**

#### **- Participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école**

### **Principe**

Lorsqu'une commune ne dispose d'aucune école, sa participation financière à la scolarisation des enfants dans les écoles d'une autre commune est obligatoire.

Les communes de Saint-Félix de Reilhac (1 élève), Saint-Geyrac (3 élèves), et Fleurac (5 élèves) sont concernées par cette disposition.

Le montant de la participation revalorisée suivant délibération du 11 avril 2013 s'élève à 500,00€ par élève.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de reconduire le montant de la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école au titre de l'année 2023, soit 500,00 € par élève.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le montant de la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école au titre de l'année 2023, soit 500,00 € par élève.

*Monsieur le Maire indique que le montant de la participation n'a pas changé depuis 2013 et que ce dernier peut paraître symbolique.*

## **DELIBERATION N° 2023-24**

### **Finances**

#### **- Vote des taux des taxes directes locales 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023.

Il est rappelé que par délibération n°2022-33 du 30 mars 2022, le conseil municipal avait approuvé pour l'année 2022 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 86,75 %

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de la TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023 par rapport à ceux de 2022 comme suit :

- TH : 16,74 %
- TFB : 45,00 %
- TFPNB : 86,75 %

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les taux présentés ci-dessus pour l'année 2023.

*Monsieur le Maire indique que les recettes budgétaires enregistrées l'année dernière sont nettement supérieures aux prévisions, sans avoir bougé les taux.*

*Il estime qu'il existe des leviers qui peuvent permettre à la commune d'agir sans modifier les taux. Il y a la revalorisation des bases fiscales mais surtout la prise en compte des nouvelles constructions sur la commune.*

### **DELIBERATION N° 2023-25**

#### **Finances**

- **Budget principal de la commune : Vote du Budget Primitif 2023**

*Rappel : la section de fonctionnement est votée aux chapitres et la section d'investissement est votée aux opérations.*

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est donné lecture des prévisions budgétaires inscrites à chaque chapitre de la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 310 438,77 € intégrant un virement à la section d'investissement d'un montant de 547 685,90 €.

#### **Présentation de la section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 796 801,29 €.

Chaque opération est présentée à l'Assemblée délibérante.

**Budget principal 2023 – Investissement**  
**Opérations financières**

	<b>2023</b>
<b>Dépenses</b>	<b>420 593,45 €</b>
- Déficit d'investissement (N-1)	287 593,51 €
- Dette Capital	79 660,72 €
- MSR (Capital emprunt)	49 289,22 €
- Cautions loyers	1 500,00 €
- Reversement de la taxe d'aménagement à la CCVH	2 550,00 €

	<b>2023</b>
<b>Recettes</b>	<b>704 454,04 €</b>
- Cautions loyers	1 500,00 €
- FCTVA 2022	80 000,00 €
- Amortissements	18 255,87 €
- Remboursement MSR par MSA Services (Capital emprunt)	49 289,22 €
- Taxe d'aménagement	15 000,00 €
- Affectation de résultat pour couvrir le déficit	540 408,95 €

## Opérations Non Individualisées

### Bâtiments

(Opération 2 – 2135 – 20422 – 213112 – 213181)

#### Compte Administratif 2022

<b>B.P. 2022</b>	<b>219 218,00 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>109 492,86 €</b>
Entreprises	184 218,00 €	Entreprises	87 805,47 €
Régie	35 000,00 €	Régie (art. 213311)	21 687,39 €

-----

<u>Report B.P. 2022</u>	89 662,36 €
<u>Crédits supplémentaires</u>	70 337,64 €
<u>B.P. 2023 – Programme</u>	160 000,00 €

#### Dépenses

<b>Programme Entreprises :</b>	<b>140 000,00 €</b>
- Subventions OPAH versées aux particuliers	
- Travaux de réaménagement des sanitaires et d'accessibilité PMR de la salle municipale de Saint-Cernin	
- Création de sanitaires Esplanade de Calvimont	
- Organigramme clefs (La Falquette)	
- Remise en état de la chaufferie	
- Mise en place d'une porte coupe-feu dans le bâtiment de la « Falquette »	
- Remplacement, à neuf, de l'aire de jeux de l'école	
- Adoucisseur complexe sportif	
- Compteur électrique place du marché	
- Remplacement aire de jeux	
- Réfection murs de soutènement Ecole, Stade et La Falquette	
- Stores épicerie	
<b>Programme Régie :</b>	<b>20 000,00 €</b>
- Réfection éclairage et électricité bâtiments communaux	
- Réparation aire de jeux	
- Réfection éclairage public stade d'entraînement	

#### Recettes

- Autofinancement	154 297,18 €
- D.E.T.R (2022) – Travaux réaménagement des sanitaires et d'accessibilité PMR de la salle municipale de Saint Cernin (25 % de la dépense H.T.)	5 702,82 €
<b>Total</b>	<b>160 000,00 €</b>

## Opérations Non Individualisées

### Voirie

*(Opération 2 – 23151)*

#### Compte Administratif 2022

<b>B.P. 2022</b>	<b>266 218,20 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>161 894,73 €</b>
Entreprises	221 218,20 €	Entreprises	121 940,82 €
Régie	45 000,00 €	Régie ( <i>art. 2315</i> )	39 953,91 €

-----

#### Report B.P. 2022

78 383,84 €

#### Crédits supplémentaires

71 616,16 €

#### B.P. 2023 – Programme

150 000,00 €

#### Dépenses

<b>Programme Entreprises :</b>	<b>120 000,00 €</b>
- Chemins ruraux (travaux et bornage)	
- Enrochement mur de soutènement place Léo Delprat	
- Route des Mammouths	
- Création d'un parking sis route des Tuilières avec places de stationnement perméables (travaux et études)	
- SDE 24 : Route de Thenon / Eclairage public	
- SDE 24 : Route de Thenon / Telecom	
<b>Programme Régie :</b>	<b>30 000,00 €</b>

#### Recettes

- Autofinancement	120 726,58 €
- DETR 2022 (25% du montant H.T. des travaux)	15 193,42 €
- Agence de l'eau Adour Garonne (50 % de la dépense éligible)	14 080,00 €
<b>Total</b>	<b>150 000,00 €</b>



**Opérations Non Individualisées**  
**Achat matériel et équipements divers**  
*(Opération 2 – 2158 + 2184 + 2183 + 21571 + 2188 + 21578)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	91 561,19 €	Dépenses	72 774,55 €
-----------	-------------	----------	-------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	6 028,54 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	33 971,46 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	40 000,00 €

**Dépenses**

- Décorations
- Sono
- Signalétique/Adressage
- Remorque frigorifique
- Vitrines extérieures devant mairie
- Refonte du site internet
- Matériels informatiques (imprimante, onduleurs...)
- Petits matériels
- Création site internet « Espace mémoire »
- Véhicule service technique
- Restauration registre d'état civil

**Recettes**

- Autofinancement	40 000,00 €
<b>Total</b>	<b>40 000,00 €</b>

**Aménagements Sécuritaires**  
*(Opération 37)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	30 000,00 €	Dépenses	5 343,60 €
-----------	-------------	----------	------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	24 055,50 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	462 826,65 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	486 882,15 €

**Dépenses**

- Travaux RD 31 Nord – Route de Thenon :	
o Etudes (Ing&Mo Maîtrise d’œuvre)	
o Travaux	

**Recettes**

- DETR 2023 (30% du montant H.T. des travaux)	111 882,15 €
- Emprunt court terme attente de subvention (Département)	75 000,00 €
- Emprunt long terme	300 000,00 €
<b>Total</b>	<b>486 882,15 €</b>

**Maison de Santé Rurale**  
*(Opération 33)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	5 000,00 €	Dépenses	547,86 €
-----------	------------	----------	----------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	0,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	10 000,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	10 000,00 €

**Dépenses**

- Travaux divers
- Acquisition armoire de pharmacie

**Recettes**

- Autofinancement	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>

**Équipements Sportifs et de Plein Air**  
*(Opération 35)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	5 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	2 820,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	2 180,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	5 000,00 €

**Dépenses**

- Remplacement de deux receveurs de douche dans le complexe sportif
- Travaux divers

**Recettes**

- Autofinancement	5 000,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>

## Travaux Églises (Opération 38)

### Compte Administratif 2022

B.P. 2022	70 000,00 €	Dépenses	17 825,32 €
-----------	-------------	----------	-------------

-----

<u>Report B.P. 2022</u>	11 883,55 €
<u>Crédits supplémentaires</u>	38 116,45 €
<u>B.P. 2023 – Programme</u>	50 000,00 €

### Dépenses

- Rampe PMR Parvis Eglise Saint-Germain
- Travaux Eglise Saint-Saturnin o Toiture
- Travaux électriques
- Réfection des murs

### Recettes

- Autofinancement	50 000,00 €
<b>Total</b>	<b>50 000,00 €</b>



**Cimetières**  
*(Opération 47)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	8 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	6 029,71 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	5 970,29 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	12 000,00 €

**Dépenses**

- Engazonnement des cimetières
- Végétalisation et embellissement

**Recettes**

- Autofinancement	12 000,00 €
<b>Total</b>	<b>12 000,00 €</b>

**Groupe Scolaire**  
*(Opération 48)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	36 000,00 €	Dépenses	10 936,59 €
-----------	-------------	----------	-------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	16 579,20 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	21 746,49 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	38 325,69 €

**Dépenses**

-	Finalisation de l'installation de stores au groupe scolaire avec leur motorisation
-	Imprimante bureau de la directrice
-	Diagnostic groupe scolaire
-	Création d'un point d'eau dans l'un des sanitaires du groupe scolaire
-	Clôtures cour de maternelle
-	Film occultant restaurant scolaire
-	Film occultant salle de jeux
-	Film occultant garderie
-	Casiers de lavage
-	Chaises restaurant scolaire « maternelle »
-	Remplacement des chaises et des tables d'une classe
-	Bacs à livres
-	Matériel de motricité
-	Four cuisine section maternelle

**Recettes**

-	Autofinancement	38 325,69 €
	<b>Total</b>	<b>38 325,69 €</b>

**Aménagement Aires de Bacs Déchets**  
*(Opération 44)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	95 000,00 €	Dépenses	86 138,90 €
-----------	-------------	----------	-------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	6 263,90 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	86 736,10 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	93 000,00 €

**Dépenses**

- Achats de terrains et frais annexes
- Participation communale pour l'installation des aires et des conteneurs
- Composteurs

**Recettes**

- Autofinancement	93 000,00 €
<b>Total</b>	<b>93 000,00 €</b>

**Ateliers Municipaux**  
*(Opération 46)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	55 000,00 €	Dépenses	31 448,00 €
-----------	-------------	----------	-------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	8 421,60 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	3 578,40 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	12 000,00 €

**Dépenses**

- Réfection toitures Ateliers municipaux
--

**Recettes**

- Autofinancement	12 000,00 €
<b>Total</b>	<b>12 000,00 €</b>

**Cessions terrains de voirie**  
*(Opération 2 – 2111)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	6 000,00 €	Dépenses	1 111,65 €
-----------	------------	----------	------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	3 817,28 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	2 182,72 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	6 000,00 €

**Dépenses**

- Frais pour aliénations et changements d'assiette de chemins ruraux
--

**Recette**

- Autofinancement	6 000,00 €
<b>Total</b>	<b>6 000,00 €</b>



**Exposition Espace Mémoire**  
*(Opération 57)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	5 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	0,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	5 000,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	5 000,00 €

**Dépenses**

- Dispositifs audio (en partenariat avec le CDM)
--

**Recette**

- Autofinancement	5 000,00 €
<b>Total</b>	<b>5 000,00 €</b>

**Terrains « Les Plateaux de Graulet »**  
*(Opération 53)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	120 000,00 €	Dépenses	106 735,49 €
-----------	--------------	----------	--------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	59,04 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	40,96 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	100,00 €

**Dépenses**

- AMO pour l'aménagement d'une voie de desserte
---

**Recette**

- Autofinancement	100,00 €
<b>Total</b>	<b>100,00 €</b>

**Constitution d'une réserve foncière et immobilière – Entrepôts**  
**« L'Allée Est »**  
*(Opération 52)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	15 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	15 000,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	0,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	15 000,00 €

**Dépenses**

- Acquisition du bien préempté	
- Frais divers (notaires, ...)	

**Recette**

- Autofinancement	15 000,00 €
<b>Total</b>	<b>15 000,00 €</b>

*Nota : Frais de procédure prévus en section de Fonctionnement.*

**« Jardin Associatif Partagé et Solidaire » (JAPS)**  
*(Opération 54)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	2 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	------------	----------	--------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	0,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	0,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	0,00 €

**Dépenses**

- Frais divers
----------------

**Recette**

- Autofinancement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

**Fermeture de l'opération**

**Aménagement d'un logement à vocation médicale**  
(Opération 58)

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	78 210,86 €	Dépenses	34 823,87 €
-----------	-------------	----------	-------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	29 939,92 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	1 060,08 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	31 000,00 €

**Dépenses**

- Travaux d'aménagement	
- Equipements intérieurs	

**Recette**

- Autofinancement	8 197,04 €
- DETR 2020 (30 % du montant H.T. des travaux évalués à 60 683,00 €) 1 <sup>er</sup> acompte d'un montant de 5 461,47 € reçu le 16/09/2021	9 955,49 €
- Département (25 % du montant H.T. des travaux évalués à 60 683,00 €)	12 847,47 €
<b>Total</b>	<b>31 000,00 €</b>



**Réfection Rue Jean Rudelle**  
*(Opération 59)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	105 000,00 €	Dépenses	103 018,92 €
-----------	--------------	----------	--------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	75,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	25,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	100,00 €

**Dépenses**

- Honoraires AMO
------------------

**Recettes**

- Autofinancement	100,00 €
<b>Total</b>	<b>100,00 €</b>

**Aire de service camping-car**  
*(Opération 60)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	20 000,00 €	Dépenses	8 259,60 €
-----------	-------------	----------	------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	715,20 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	84,80 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	800,00 €

**Dépenses**

- Levé topographique
----------------------

**Recette**

- Autofinancement	800,00 €
<b>Total</b>	<b>800,00 €</b>

**Réfection de la salle des fêtes de Rouffignac**  
*(Opération 61)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	15 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	10 860,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	140,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	11 000,00 €

**Dépenses**

- Etude de diagnostic et de faisabilité assortie de scénarios chiffrés pour la salle des fêtes de Rouffignac
--

**Recette**

- Autofinancement	11 000,00 €
<b>Total</b>	<b>11 000,00 €</b>

**Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROU »**  
*(Opération 62)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	25 000,00 €	Dépenses	12 283,30 €
-----------	-------------	----------	-------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	0,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	12 000,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	12 000,00 €

**Dépenses**

- Travaux divers
------------------

**Recette**

- Autofinancement	12 000,00 €
<b>Total</b>	<b>12 000,00 €</b>

**Liaisons douces**  
*(Opération 63)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	10 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	0,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	8 000,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	8 000,00 €

**Dépenses**

- Signalétique, études, travaux
---------------------------------

**Recette**

- Autofinancement	8 000,00 €
<b>Total</b>	<b>8 000,00 €</b>

**Réserves foncières**  
*(Opération 05)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	110 000,00 €	Dépenses	102 490,45 €
-----------	--------------	----------	--------------

-----

<b>Report B.P. 2022</b>	0,00 €
<b>Crédits supplémentaires</b>	0,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	0,00 €

**Dépenses**

- Acquisitions de biens fonciers
----------------------------------

**Recette**

- Autofinancement	0,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

## Réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »

<b>Crédits supplémentaires</b>	230 000,00 €
<b>B.P. 2023 – Programme</b>	230 000,00 €

### Dépenses

- Travaux, honoraires, imprévus
---------------------------------

### Recette

- Autofinancement	230 000,00 €
<b>Total</b>	<b>230 000,00 €</b>

*Pour information : Des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat, du Département de la Dordogne et de la CCVH.*



<b>INVESTISSEMENTS 2023</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>1 796 801,29 €</b>
Opérations Financières	420 593,45 €
Opérations Non Individualisées - Bâtiments	160 000,00 €
Opérations Non Individualisées - Voirie	150 000,00 €
Opérations Non Individualisées - Achat matériel et équipements divers	40 000,00 €
Aménagements sécuritaires	486 882,15 €
Maison de Santé Rurale	10 000,00 €
Équipements Sportifs et de Plein Air	5 000,00 €
Travaux Églises	50 000,00 €
Cimetières	12 000,00 €
Groupe Scolaire	38 325,69 €
Aménagement aires de bacs déchets	93 000,00 €
Ateliers Municipaux	12 000,00 €
Cessions terrains de voirie	6 000,00 €
Exposition Espace Mémoire	5 000,00 €
Terrains « Les Plateaux de Graulet »	100,00 €
Constitution d'une réserve foncière et immobilière - Entrepôts « L'Allée Est »	15 000,00 €
Jardin Associatif Partagé et Solidaire	0,00 €
Aménagement d'un logement à vocation médicale	31 000,00 €
Réfection Rue Jean Rudelle	100,00 €
Aire de service camping-car	800,00 €
Réfection de la salle des fêtes de Rouffignac	11 000,00 €
Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROU »	12 000,00 €
Liaisons douces	8 000,00 €
Réserves foncières	0,00 €
Réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »	230 000,00 €
<b>Recettes</b>	<b>1 249 115,39 €</b>
Opérations Financières	704 454,04 €
Opérations Non Individualisées - Bâtiments	<i>Subvention + autofinancement</i> 5 702,82 €
Opérations Non Individualisées - Voirie	<i>Subventions + autofinancement</i> 29 273,42 €
Opérations Non Individualisées - Achat matériel et équipements divers	<i>Autofinancement</i>
Aménagements sécuritaires	<i>Subvention + Emprunts</i> 486 882,15 €
Maison de Santé Rurale	<i>Autofinancement</i>
Équipements Sportifs et de Plein Air	<i>Autofinancement</i>
Travaux Églises	<i>Autofinancement</i>
Cimetières	<i>Autofinancement</i>
Groupe scolaire	<i>Autofinancement</i>
Aménagement Aires Bacs Déchets	<i>Autofinancement</i>
Ateliers Municipaux	<i>Autofinancement</i>
Cessions terrains de voirie	<i>Autofinancement</i>
Exposition Espace Mémoire	<i>Autofinancement</i>
Terrains « Les Plateaux de Graulet »	<i>Autofinancement</i>
Constitution d'une réserve foncière - Entrepôts « L'Allée Est »	<i>Autofinancement</i>
Jardin Associatif Partagé et Solidaire	<i>Autofinancement</i>
Aménagement d'un logement à vocation médicale	<i>Autofinancement + Subventions</i> 22 802,96 €
Réfection Rue Jean Rudelle	<i>Autofinancement</i>
Aire de service camping-car	<i>Autofinancement</i>
Réfection de la salle des fêtes de Rouffignac	<i>Autofinancement</i>
Aménagement « Maison d'accueil d'urgence Marie QUEYROU »	<i>Autofinancement</i>
Liaisons douces	<i>Autofinancement</i>
Réserves foncières	<i>Autofinancement</i>
Réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »	<i>Autofinancement</i>

<b>Dépenses</b>	<b>1 796 801,29 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 249 115,39 €</b>
<b>Besoin en autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissement</b>	<b>547 685,90 €</b>
<b>Autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement</b>	<b>547 685,90 €</b>

**Certaines opérations de fonctionnement appellent des informations complémentaires :**

➤ Article 60612 – Energie / Electricité :

*La hausse des énergies et notamment de l'électricité a été prise en compte lors de l'élaboration du budget, en multipliant par deux ce poste de dépense.*

➤ Chapitre 012 – Charges de personnels et frais assimilés :

*Ce chapitre a augmenté en raison notamment de la prise en compte de la hausse du point d'indice, du remplacement des agents en arrêt maladie et de l'affectation de la mission archivage.*

**Certaines opérations d'investissement appellent des informations complémentaires :**

➤ Aménagement Aires de Bacs Déchets :

*Monsieur le Maire indique que l'évolution de la quote-part de la participation communale pour l'installation des points d'apport volontaire n'est pas encore connue. Il ajoute que les deux composteurs fonctionnent bien mais ils sont difficiles à gérer en raison de la quantité de déchets déposés. Un nouveau composteur sur un autre site sera peut-être nécessaire.*

➤ Constitution d'une réserve foncière et immobilière – Entrepôts « L'Allée Est » :

*Il est précisé que l'acte de vente des entrepôts de « L'Allée Est » a été signé le 23 mars 2023.*

**Vote**

A l'issue de la présentation de l'ensemble des comptes budgétaires, Monsieur le Maire soumet au vote, l'approbation du budget Fonctionnement et Investissement du budget principal de la commune.

Il est rappelé que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2023 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal délibère et vote le budget primitif 2023 de la commune :

- Contre : 0
- Approbations : 19
- Abstention : 0

Le budget primitif 2023 du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents au budget primitif 2023.

### **DELIBERATION N° 2023-26**

#### **Finances**

- **Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Service des Eaux**

Sous la présidence de Monsieur Hubert ANGIBAUT, 1<sup>er</sup> adjoint, le compte administratif 2022 du budget annexe « Service des Eaux » est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est donné lecture de tous les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif s'établit comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Excédent	568 088,33 €
----------	--------------

#### **Investissement :**

Déficit	135 401,88 € (après reprise des Restes à Réaliser)
---------	--

A l'issue de cette présentation, Monsieur Hubert ANGIBAUT soumet le compte administratif à l'approbation des élus.

Conformément à l'usage, le Maire ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 17
- Abstention : 0

Le compte administratif du budget annexe « Service des Eaux » est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023-27**

**Finances**

- **Affectation de résultats exercice 2022 – Budget annexe Service des Eaux**

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2022 du Service des Eaux, en fonctionnement et investissement, le conseil municipal décide de procéder aux affectations comme suit :

**Fonctionnement**

Résultat reporté (N -1)	+ 455 616,54 €
Dépenses 2022	- 322 135,67 €
Recettes 2022	+ 434 607,46 €
<b>Situation nette au 31/12/2022</b>	<b>+ 568 088,33 €</b>

**Investissement**

Résultat reporté (N -1)	+ 78 552,62 €
Dépenses 2022	- 260 766,14 €
Recettes 2022	+ 366 716,66 €
<b>Situation nette au 31/12/2022</b>	<b>+ 184 503,14 €</b>
RAR dépenses	- 402 605,12 €
RAR recettes	+ 82 700,00 €
<b>Solde RAR 2022</b>	<b>- 319 905,12 €</b>

**Affectation du résultat de Fonctionnement**

- 1) **Pour couvrir l'Investissement 2022**  
(184 503,14 € - 319 905,12 €) -135 401,98 €
  
- 2) **Pour report de l'excédent en Fonctionnement 2023**  
(568 088,33 € - 135 041,98 €) + 432 686,35 €

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbations : 19
- Abstention : 0

L'affectation de résultats du budget annexe Service des Eaux est adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 2023-28**

### **Finances**

#### **- Approbation des comptes de gestion 2022, dressés par le Percepteur : Service des Eaux**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contre : 0
- Approbatons : 19
- Abstention : 0

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 2023-29**

### **Finances**

#### **- Budget annexe Service des Eaux : Vote du Budget Primitif 2023**

*Rappel : La section de Fonctionnement est votée aux chapitres et la section d'investissement est votée aux opérations.*

#### **Présentation de la section de fonctionnement votée aux chapitres**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, il est donné lecture des prévisions budgétaires inscrites à chaque chapitre de la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 829 138,25 € intégrant un virement à la section d'investissement d'un montant de 405 138,25 €.

#### **Présentation de la section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 926 161,61 €.

Chaque opération est présentée à l'assemblée délibérante.

**Budget Primitif 2023**  
**Service des Eaux**

**Opérations financières**

	<b>BP. 2023</b>
<b>Dépenses</b>	<b>66 253,05 €</b>
- Reprises de Subventions	23 451,90 €
- Remboursements Emprunts	42 801,15 €

	<b>BP. 2023</b>
<b>Recettes</b>	<b>400 754,36 €</b>
- Amortissements	80 849,24 €
- Excédent en Investissement 2022	184 503,14 €
- Affectation de résultat pour couvrir le déficit	135 401,98 €

**Diagnostic assainissement et**  
**travaux mises aux normes du réseau assainissement**  
*(Opération 57)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	390 000,00 €	Dépenses	32 899,31 €
-----------	--------------	----------	-------------

-----

Report B.P. 2022	349 692,75 €
------------------	--------------

Crédits supplémentaires	10 307,25 €
-------------------------	-------------

B.P. 2023 - Programme	360 000,00 €
-----------------------	--------------

**Dépenses**

- Travaux pour la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées route de Thenon
- Tests d'étanchéité, inspections télévisuelles et contrôle du compactage
- Mission SPS
- AMO
- Imprévus, révisions pour les travaux de réhabilitation du réseau de collecte
- Travaux de mise en conformité des branchements
- Diagnostic de branchements
- Imprévus, révisions pour la mise en conformité des branchements

**Recettes**

- Subvention Agence de l'eau Adour Garonne	82 700,00 €
- Autofinancement	277 300,00 €
<b>Total</b>	<b>360 000,00 €</b>



**Achats matériels et compteurs**  
*(Opération 47)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	40 000,00 €	Dépenses	7 689,29 €
-----------	-------------	----------	------------

-----

**Report B.P. 2022** 10 925,27 €

**Crédits supplémentaires** 69 074,73 €

**B.P. 2023 - Programme** 80 000,00 €

**Dépenses**

- Compteurs
- Pilonneuse compacteur
- Télégestion

**Recettes**

- Autofinancement	80 000,00 €
<b>Total</b>	<b>80 000,00 €</b>

**Travaux forage Moulin Triquet**  
*(Opération 44)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	43 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

**Report B.P. 2022** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 50 000,00 €

**B.P. 2023 - Programme** 50 000,00 €

**Dépenses**

- Frais d'étude
- Nettoyage et renouvellement de la pompe

**Recettes**

- Autofinancement	50 000,00 €
<b>Total</b>	<b>50 000,00 €</b>

**Stations de pompage et châteaux d'eau**  
*(Opération 62)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	43 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

Report B.P. 2022	0,00 €
------------------	--------

Crédits supplémentaires	40 000,00 €
-------------------------	-------------

B.P. 2023 - Programme	40 000,00 €
-----------------------	-------------

**Dépenses**

- Etanchéité château d'eau « Moulin à Vent »	
- Clôtures stations de pompage	
- Réfection captage « Font Marcel »	

**Recettes**

- Autofinancement	40 000,00 €
<b>Total</b>	<b>40 000,00 €</b>

**Extension réseau assainissement « Graulet »**  
*(Opération 63)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	35 000,00 €	Dépenses	16 749,85 €
-----------	-------------	----------	-------------

-----

**Report B.P. 2022** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 0,00 €

**B.P. 2023 – Programme** 0,00 €

**Fermeture de l'opération**

**Opérations Non Individualisées**  
**Remise en état après travaux afférents à la poursuite des**  
**programmes réseaux fuyards et réseau assainissement**

*(Opération 2)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	60 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

Report B.P. 2022	0,00 €
Crédits supplémentaires	53 408,56 €
B.P. 2023 - Programme	53 408,56 €

**Dépenses**

- Remise en état après travaux AEP	
------------------------------------	--

**Recettes**

- Autofinancement	53 408,56 €
<b>Total</b>	<b>53 408,56 €</b>

**Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable**  
*(Opération 64)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	170 000,00 €	Dépenses	122 508,76 €
-----------	--------------	----------	--------------

-----

Report B.P. 2022	41 787,10 €
------------------	-------------

Crédits supplémentaires	174 712,90 €
-------------------------	--------------

B.P. 2023 - Programme	216 500,00 €
-----------------------	--------------

**Dépenses**

- AMO route de Peyrebrune	
- Travaux de renouvellement du réseau d'alimentation et de distribution d'eau potable chemin du Château d'eau	
- AMO chemin du Château d'eau	
- Maillage avec une commune voisine (Saint-Félix)	
- Travaux divers renforcement des réseaux	

**Recettes**

- Autofinancement	178 931,00 €
- Subvention Agence de l'eau Adour Garonne pour les travaux route de Peyrebrune (30 % du montant H.T. de l'opération)	37 569,00 €
<b>Total</b>	<b>216 500,00 €</b>

**Défense Incendie**  
*(Opération 65)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	35 000,00 €	Dépenses	5 872,40 €
-----------	-------------	----------	------------

-----

**Report B.P. 2022** 0,00 €

**Crédits supplémentaires** 30 000,00 €

**B.P. 2023 - Programme** 30 000,00 €

**Dépenses**

- Etudes et travaux
---------------------

**Recettes**

- Autofinancement	30 000,00 €
<b>Total</b>	<b>30 000,00 €</b>



**Extension de la station d'épuration**  
*(Opération 66)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	50 000,00 €	Dépenses	0,00 €
-----------	-------------	----------	--------

-----

Report B.P. 2022	0,00 €
------------------	--------

Crédits supplémentaires	20 000,00 €
-------------------------	-------------

B.P. 2023 - Programme	20 000,00 €
-----------------------	-------------

**Dépenses**

- Etudes	
- Clôtures	

**Recettes**

- Autofinancement	20 000,00 €
	<b>20 000,00 €</b>

**Recherche de points de prélèvement supplémentaires en Eau Potable**  
*(Opération 67)*

**Compte Administratif 2022**

B.P. 2022	55 047,87 €	Dépenses	4 459,55 €
-----------	-------------	----------	------------

-----

**Report B.P. 2022** 200,00 €

**Crédits supplémentaires** 9 800,00 €

**B.P. 2023 - Programme** 10 000,00 €

**Dépenses**

- Etudes
- Acquisition foncière et frais annexes : parcelle Font Marcel (avis de valeur Safer)

**Recettes**

- Autofinancement	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>10 000,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENTS 2023</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>926 161,61 €</b>
Opérations financières	66 253,05 €
Diagnostic assainissement et travaux mises aux normes du réseau assainissement	360 000,00 €
Achats matériel et compteurs	80 000,00 €
Travaux forage Moulin Triquet	50 000,00 €
Stations de pompage et châteaux d'eau	40 000,00 €
Extension réseau assainissement « Graulet »	0,00 €
Opérations Non Individualisées – Remise en état après travaux afférents à la poursuite des programmes réseaux fuyards et réseau assainissement	53 408,56 €
Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable	216 500,00 €
Défense Incendie	30 000,00 €
Extension de la station d'épuration	20 000,00 €
Recherche de points de prélèvement supplémentaires en Eau Potable	10 000,00 €
<b>Recettes</b>	<b>521 023,36 €</b>
Opérations financières	400 754,36 €
Diagnostic assainissement et travaux mises aux normes du réseau assainissement	<i>Autofinancement + Subvention :</i> 82 700,00 € €
Achats matériel et compteurs	<i>Autofinancement</i>
Travaux forage Moulin Triquet	<i>Autofinancement</i>
Stations de pompage et châteaux d'eau	<i>Autofinancement</i>
Extension réseau assainissement « Graulet »	<i>Autofinancement</i>
Opérations Non Individualisées – Remise en état après travaux afférents à la poursuite des programmes réseaux fuyards et réseau assainissement	<i>Autofinancement</i>
Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable	<i>Autofinancement + Subvention :</i> 37 569,00 €
Défense Incendie	<i>Autofinancement</i>
Extension de la station d'épuration	<i>Autofinancement</i>
Recherche de points de prélèvement supplémentaires en Eau Potable	<i>Autofinancement</i>

<b>Dépenses</b>	<b>926 161,61 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>521 023,36 €</b>
<b>Besoin en autofinancement pour couvrir les dépenses d'investissement</b>	<b>405 138,25 €</b>
<b>Autofinancement brut dégagé de la section de fonctionnement</b>	<b>405 138,25 €</b>

*Monsieur le Maire indique que la commission est restée très prudente pour l'évaluation des recettes liées à la vente de l'eau et aux abonnements.*

**Certaines opérations d'investissement appellent des informations complémentaires :**

➤ *Achats matériels et compteurs :*

*Il est envisagé cette année la modernisation du système de communication entre les différents sites dédiés au captage de l'eau.*

➤ Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable :  
Il est mentionné la volonté de réaliser un maillage du réseau d'eau potable avec une commune voisine afin d'en assurer la distribution en cas de pénurie.

### **Vote**

A l'issue de la présentation de l'ensemble des comptes budgétaires, Monsieur le Maire soumet au vote, l'approbation du budget Fonctionnement et Investissement du Service des Eaux.

Le conseil municipal délibère et vote le budget primitif 2023 du Service des Eaux :

- Contre : 0
- Approbations : 19
- Abstention : 0

Le budget primitif 2023 du budget annexe Service des Eaux est adopté à l'unanimité.

## **Bâtiments communaux**

<b><i>DELIBERATION N° 2023-30</i></b>
---------------------------------------

### **Bâtiments communaux**

- **Proposition mission maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de l'ancien bar/restaurant « Café de France »**

Dans la poursuite du projet de réfection de l'ancien bar/restaurant le « Café de France » et en raison de la complexité technique de l'opération, il est proposé au conseil municipal de confier la mission de maîtrise d'œuvre à un bureau d'études/Architectes.

A cet effet, deux bureaux d'études/Architectes ont été contactés :

- ATB ARCHITECTES ;
- SASU Jacques LAUMOND Architecte.

Après étude des offres reçues par les deux bureaux d'études, il est proposé de retenir celle de SASU Jacques LAUMOND Architecte qui est détaillée ci-dessous :

### **Proposition :**

Description	Forfait de rémunération H.T.
<ul style="list-style-type: none"><li>- DIAG (RCH, R+1, R+2)</li><li>- ESQUISSE/APS</li><li>- APD</li><li>- PRO</li><li>- ACT</li><li>- VISA/DET</li><li>- AOR</li></ul>	<b>14 050,00 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études SASU Jacques LAUMOND Architecte aux conditions énoncées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

**DELIBERATION N° 2023-31**

**Bâtiments communaux**

- **Réfection des stores de l'épicerie du bourg**

La commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac est propriétaire du bâtiment abritant l'épicerie du bourg. Il a été constaté que les stores sont vieillissants et ont besoin d'être changés.

A cet effet, l'entreprise K-STORES DISTRIBUTION (24750 Boulazac) a été contactée et a fait la proposition suivante :

**Proposition :**

Description des travaux	Montant H.T.
- Réfection de l'ensemble des stores	2 383,48 € H.T.
<b>Total</b>	<b>2 383,48 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réfection des stores de l'épicerie du bourg ;
- décide de retenir la proposition de l'entreprise K-STORES DISTRIBUTION, pour un montant de 2 383,48 € H.T.;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

**Communication**

**DELIBERATION N° 2023-32**

**Communication**

- **Création site internet « Espace mémoire »**

La commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac a récemment procédé à la refonte du site internet communal. Lors de cette opération, il a été évoqué la création d'un site internet « Espace Mémoire » indépendant afin d'en améliorer la lisibilité. Il s'agit d'avoir un outil de communication dédié permettant aux visiteurs d'accéder facilement aux informations liées aux tragiques événements qui se sont déroulés durant la Seconde Guerre Mondiale.

A cet effet, la société SOKOMM, qui gère actuellement le site internet, a été contactée et a fait la proposition suivante :

Descriptifs	Montant H.T. (TVA non applicable)
- Création site internet « Espace Mémoire »	1 500,00 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un site internet « Espace Mémoire » ;
- décide de retenir l'offre de la société SOKOMM d'un montant de 1 500,00 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

## Domaine et patrimoine

### **DELIBERATION N° 2023-33**

#### **Domaine et patrimoine**

##### **Location d'un local situé en centre bourg pour exposer des œuvres**

*Monsieur Hubert ANGIBAULT, étant partie prenante dans cette affaire (lien de parenté), se retire de la séance et ne prend part ni aux délibérations, ni au vote (Art. L 2131-11 du Code Général des Collectivités territoriales).*

La commune possède de nombreuses œuvres émanant de différents dons qu'elle souhaite pouvoir exposer au public.

Une opportunité se présente dans le centre bourg avec la possibilité de louer un local appartenant à la SCI Locaneuf et possédant une grande vitrine. Les œuvres ou autres créations artistiques locales ainsi exposées seraient visibles depuis la voie publique.

A cet effet, il convient de définir les modalités de location par le biais d'une convention d'occupation.

Après en avoir délibéré et voté :

- Contres : 2 – Yves Raymond QUEYROI (procuration pour Monsieur Bruno BRESSAND)
- Approbations : 16
- Abstention : 0

Le conseil municipal, à la majorité :

- approuve le projet d'exposition d'œuvres ou d'autres créations artistiques locales dans la vitrine du bâtiment appartenant à la SCI Locaneuf ;
- autorise Monsieur le Maire à définir les modalités d'occupation de cet espace, qui feront l'objet d'une convention qui sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

*Monsieur le Maire indique que la commune a reçu de nombreux dons d'œuvres qui mériteraient d'avoir un peu plus de visibilité, dont la collection de coiffes et de costumes exposés à la « Falquette ».*

### **DELIBERATION N° 2023-34**

#### **Domaine et patrimoine**

##### **Etude des modalités d'occupation de la Maison de Santé Rurale**

La commune de Rouffignac-Saint Cernin de Reilhac possède, depuis 2013, une Maison de Santé Rurale qui regroupe plusieurs professionnels de santé.

Le conseil municipal, par délibération n°2020-103 en date du 15 décembre 2020, avait décidé de réduire le montant du loyer à 10,50 € / m<sup>2</sup> (*La répartition des espaces communs est réalisée au prorata des surfaces privées attribuées à chaque professionnel de santé*). Cependant, le coût du loyer, avec l'indexation, est remonté cette année à 11,26 € / m<sup>2</sup>.

C'est pourquoi, afin de poursuivre la lutte contre la désertification médicale en milieu rural et d'attirer de nouveaux professionnels de Santé sur le territoire, il est proposé de réduire à nouveau le montant des loyers à 10,50 € / m<sup>2</sup> et de ne plus appliquer l'indexation annuelle.

Ces propositions pourraient prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réduire le montant du loyer à 10,50 € / m<sup>2</sup> et de ne plus appliquer l'indexation annuelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

*Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion avec les professionnels de santé a eu lieu. Il en est ressorti l'augmentation des charges en raison de la hausse du coût de l'énergie. Il indique que la commune ne peut pas agir sur les charges mais elle peut actionner le levier relatif au coût du loyer au m<sup>2</sup>.*

*Yves Raymond QUEYROI souligne que le bruit circule que c'est trop cher. Monsieur le Maire rebondit en indiquant qu'avec cette baisse, le prix au m<sup>2</sup> sera en dessous de celui de l'année 2012.*

*Yves Raymond QUEYROI demande pourquoi il y a ces augmentations de loyers annuelles. Monsieur le Maire répond qu'il existe une indexation des loyers professionnels et une augmentation des charges de fonctionnement de la Maison de Santé Rurale (électricité, ménage, eau). La commune prend en charge les contrôles de sécurité des installations. Il ajoute que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères était répartie proportionnellement mais cette dernière n'existe plus.*

*Monsieur le Maire indique que le Département doit abonder les centres départementaux de santé pour combler les déficits et être en équilibre, en raison notamment du coût relatif aux médecins salariés qui ne payent pas de loyer professionnel ni de charges. Les médecins salariés font supporter une charge importante sur le fonctionnement des collectivités.*

## Ressources Humaines

### **DELIBERATION N° 2023-35**

#### Ressources Humaines

- Régisseur placier suppléant

#### Préambule

Le conseil municipal, par délibération n°2021-59 en date du 06/05/2021, a décidé de nommer, par arrêté, Monsieur CAUQUIL Lucien, régisseur placier suppléant. Cependant, la mission confiée à ce dernier s'est arrêtée à compter du 31 août 2022.

Une annonce pour le recrutement d'un régisseur placier suppléant a été publiée sur le site internet de la commune et sur Facebook et une fiche de mission a été établie.

#### Rappel

Les missions principales liées à cette fonction sont les suivantes :

- mettre et ranger les barrières ;
- superviser les emplacements des exposants ;
- veiller à l'application et au respect du règlement intérieur des Places, Foires et Marchés du dimanche matin ;
- veiller à la restitution propre des espaces utilisés par les commerçants en fin de marché puis vérifier les poubelles publiques ;
- encaisser les droits de place des marchés dominicaux ;
- déposer chaque lundi les fonds à la mairie ;
- rendre compte à l'élu référent du marché de toute anomalie constatée.

L'indemnité de gestion et d'organisation du marché est de 75 € par dimanche œuvré.

La mission de régisseur placier, titulaire ou suppléant, est attribuée par le Maire pour une durée de principe d'un an, à partir de la troisième journée de mission (les deux premières étant considérées comme une période d'essai), et reconductible tacitement à échéance ; toutefois :

- cette durée peut être réduite pour des missions temporaires,
- et les deux parties (Mairie ou Attributaires) peuvent y mettre fin à tout moment, sans justificatif, avec un préavis d'un mois.

### **Proposition**

Une candidature a été recueillie pour la mission de régisseur placier suppléant qui a été examinée.

Après étude de la candidature, il est proposé à l'assemblée délibérante de nommer par arrêté :

- Monsieur GATEFAIT Gérard, régisseur placier suppléant.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de nommer, par arrêté, Monsieur GATEFAIT Gérard, régisseur placier suppléant ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

*Monsieur le Maire apporte des précisions sur le candidat retenu et indique que la mission de régisseur peut s'avérer complexe. Il ajoute que le fonctionnement du marché a besoin de méthode.*

*Le placier titulaire actuel est bon sur la méthode, il est apprécié et diplomate.*

## **ATD 24**

<b><i>DELIBERATION N° 2023-36</i></b>
---------------------------------------

### **ATD 24**

- **Approbation des statuts dans le cadre de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)**

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du conseil général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24,

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion à l'ATD 24 permet à la collectivité de :

- avoir accès, sans frais supplémentaires, aux services suivants :
  - o conseils, études d'opportunité et études de faisabilité de la direction Aménagement Territorial,
  - o assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires,



- (au choix de la collectivité) diagnostic et faisabilité dans le domaine de la gestion de la voirie communale et intercommunale,
- souscrire aux missions optionnelles proposées par l'ATD 24.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les statuts de l'Agence ;
- désigne Michel BOURDEILH comme son représentant au sein des organes délibérants à l'Agence.

## QUESTIONS DIVERSES

➤ Travaux en régie :

Monsieur le Maire indique que certains travaux en régie vont être réalisés dans le groupe scolaire pendant les prochaines vacances scolaires :

- la cheminée côté maternelle ;
- le remplacement des clôtures de la cour dédiée aux enfants de la classe maternelle.

➤ Accessibilité de l'Eglise de Rouffignac :

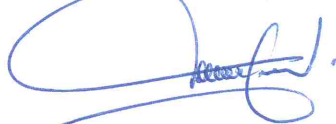
Yves Raymond QUEYROI fait part à l'assemblée d'une demande qu'il a reçue d'un administré en situation de handicap qui souligne le problème d'accessibilité à l'Eglise.

Après de nombreux échanges entre les élus, Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sera menée sur ce sujet.

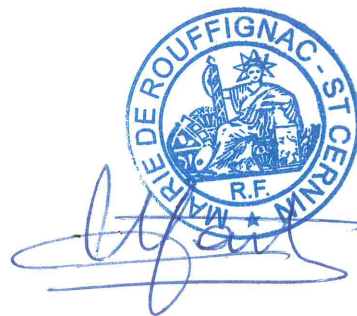
-----  
Rien ne restant à l'ordre du jour,  
Monsieur le Maire a déclaré la séance close à 21h15.  
-----

*Procès-verbal approuvé en séance du conseil municipal du 04 mai 2023*

Laurent DELTREUIL, secrétaire de séance



Raymond MARTY, Maire



<u>Liste des membres présents</u>	
Raymond MARTY, Maire	<i>Présent</i>
Laurent DELTREUIL, Maire délégué	<i>Présent</i>
Hubert ANGIBAULT, 1 <sup>er</sup> adjoint	<i>Présent</i>
Marie-Thérèse BLONDY, 2 <sup>ème</sup> adjointe	<i>Présente</i>
Sylvie ARISTIDE, 4 <sup>ème</sup> adjointe	<i>Présente</i>
Michel BOURDEILH, 5 <sup>ème</sup> adjoint	<i>Présent</i>
Christian LALOT, conseiller municipal délégué	<i>Présent</i>
Valérie PAGES, conseillère municipale déléguée	<i>A donné procuration à Laurent DELTREUIL</i>
Juliana CHABRERIE, conseillère municipale déléguée	<i>A donné procuration à Caroline GANGNAT</i>
Sandrine BENAGLIA, conseillère municipale déléguée	<i>A donné procuration à Sylvie ARISTIDE</i>
Arnaud VILLATE, conseiller municipal délégué	<i>Présent</i>
Marie-Christine GENTIL, conseillère municipale	<i>A donné procuration à Marie-Thérèse BLONDY</i>
Aurélié CHARDELIN, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Yves Raymond QUEYROI, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Nathalie ROUVEYROUX, conseillère municipale	<i>A donné procuration à Raymond MARTY</i>
Michel CAPTAL, conseiller municipal	<i>Présent</i>
Caroline GANGNAT, conseillère municipale	<i>Présente</i>
Bruno BRESSAND, conseiller municipal	<i>A donné procuration à Yves Raymond QUEYROI</i>
Quentin MAUZAT, conseiller municipal	<i>Présent</i>